**Maisoncelle Tuilerie**

**Séance du 11 Janvier 2023 n° 2023/2**

L’an deux mille vingt trois le onze Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

**Présents** : Mesdames Messieurs, Valentin BAUDOIN, Terry COCAGNE, COPPIN Peggy, CRAMET Armance, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBECQ Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique.

**Secrétaire de séance**: Madame ENQUEBECQ Sandrine

Correction faite sur le compte-rendu du 14 décembre 2022 sur « arbre »

Pour : 9 Contre : 1

**ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATION :**

1. Consultation aux entreprises pour les travaux de la tranche ferme n’engagera pas de frais supplémentaires dont le montant prévu est de 142 618.75 € H.T avec la maîtrise d’ouvrage.

En attente de précision et confirmation de l’architecte sur les modalités de consultations et limites.

1. **VIDEO-PROTECTION**

Présentation de la version N°2 du projet de vidéo-protection sur la commune avec prise en compte de la suppression sur le site 12 et modification sur le site 5.

La modification du site 4 n’est pas réalisable, du fait de l’implantation souhaitée trop éloignée.

Coût du projet : 67 070 € HT soit 80 484 € TTC.

Des demandes de subventions seront demandées au Conseil Départemental, à l’Etat (DETR) et à la région Hauts de France.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité.**

1. **IMPLANTATION COMMUNALE DE PRISES FIBRE FTTH**

Participation de la commune et de la CCOP soit : 560 € : 2 par prise installée, répartis 50 % pour la CCOP et 50 % pour la commune.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité**

**4)CHANGEMENT DU PORTILLON DE LA MAIRIE**

Le changement du portillon, de la grille, de la boîte aux lettres avec le poteau de fixation seront effectués par l’entreprise M.K agencement menuiserie de Maisoncelle Tuilerie.

Montant 3 248.25 € HT soit 3 897.90 € TTC.

Pour : 8 Contre : 1

Une personne n’ayant pas pris part au vote.

**5)AMENAGEMENT DE MOBILIER DANS LA CLASSE DE L’ECOLE ET RENOVATION DU SOL**

Les travaux seront effectués par l’entreprise M.K agencement menuiserie de Maisoncelle Tuilerie.

Montant 18 535.73 € HT soit 22 242.87 € TTC.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Départemental et de L’Etat (DETR).

Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 1

Une personne n’ayant pas pris part au vote.

**6)TRAVAUX DE PEINTURE DANS LA CLASSE DE L’ECOLE**

L’entreprise Valentin FLORIN de Chepoix effectuera les travaux pour un montant de 3 889.88 € HT soit 4 667.86 € TTC.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité.**

**Questions diverses.**

Les guirlandes de Noël seront décrochées à partir du 15 janvier 2023 par l’entreprise CHATY.

Les travaux de plantation des arbustes seront effectués par les agents communaux.

Séance levée à 21h30